

**TIMMERMANS** (*Jean-François*), Ingénieur des Mines (Strombeek-Bever, 2.8.1848-Xhoris, 29.9.1928).

J.-F. Timmermans était un homme d'action. Sa vie, est marquée de nombreuses réalisations dans le domaine de l'industrie; aussi, il y acquit rapidement une réputation de chef de premier plan.

Cette réputation, J.-F. Timmermans la devait à un ensemble de qualités très rares : le calme, la pondération, le bon sens, en même temps qu'une connaissance approfondie des problèmes techniques et économiques.

Il faut y ajouter un sens profond de l'humain. Il fut toujours un patron social et il le fut bien avant qu'en eût mis l'accent sur l'importance des problèmes sociaux et la nécessité de reconnaître aux travailleurs industriels leur qualité éminente d'hommes. Aussi, dans les affaires qu'il dirigea n'y eut-il jamais de conflits sociaux aigus. Il les prévenait par une politique humaine et généreuse.

Malgré ses éminentes qualités, J.-F. Timmermans était resté d'une simplicité et d'une modestie qui en faisaient une personnalité des plus sympathiques.

Lorsqu'en 1908, à la reprise du Congo par la Belgique, le Ministre des Colonies, J. Renkin, eut à composer le Conseil Colonial, il s'appliqua à y faire entrer des représentants des principaux intérêts du pays et des influences qui devaient s'exercer au sein du nouvel organisme. Il fit appel à J.-F. Timmermans pour représenter les milieux économiques et industriels. Le choix ne pouvait être plus heureux. J.-F. Timmermans participa à de nombreuses discussions; il les éclaira, non par de savantes études théoriques, mais par des considérations de bon sens et d'expérience pratique. Sans doute, n'avait-il pas de connaissance particulière des contingences coloniales; il y suppléait par une vue claire et précise des données fondamentales qui dominent tous les problèmes industriels et économiques en quelque région qu'ils se posent.

Je voudrais, à titre d'exemple, rappeler une de ses initiatives : c'était aux premières années suivant l'annexion. Le Gouvernement avait formulé un large programme de travaux d'in-

térêt public qu'il jugeait d'exécution immédiate. En ce temps, le recrutement de la main-d'œuvre était difficile; il suscitait des problèmes complexes. Pour les résoudre, le Gouvernement jugea nécessaire d'ordonner un recrutement forcé de travailleurs. Au cours de la discussion du projet de décret soumis au Conseil Colonial pour organiser ce recrutement, J.-F. Timmermans suggéra la création d'un corps de génie civil composé d'indigènes recrutés spécialement à cette fin. Ils recevraient une éducation spéciale et on les doterait d'un machinisme perfectionné.

Cette idée tomba au milieu de l'indifférence. Elle ne fut jamais mise à exécution; cependant, elle était essentiellement pratique; son application eût singulièrement facilité les problèmes de main-d'œuvre qui se posèrent par la suite pour la construction de travaux publics.

J.-F. Timmermans faisait, au Conseil Colonial, partie de la série des membres nommés par le Roi. Le Roi lui marqua sa confiance en lui renouvelant régulièrement son mandat jusqu'à sa mort.

Il était porteur de très hautes distinctions honorifiques tant belges qu'étrangères.